



## **RAPPORT DE L'ATELIER DE REFLEXION ET DE FORMATION DE L'IAJP EN COLLABORATION AVEC LA FONDATION KONRAD ADENAUER – 23 AVRIL 2015**

Dans sa dynamique de valorisation de la justice et de la paix au Bénin, l'Institut des Artisans de Justice et de Paix (IAJP), en collaboration avec la fondation KONRAD ADENAUER a organisé le jeudi 23 Avril 2015 au Chant d'Oiseau de Cotonou un atelier de réflexion et de formation sur le thème : **« Promouvoir la justice et la paix dans un dialogue social permanent et persévérant »**. Les travaux ont démarré avec le mot d'ouverture du Directeur de l'IAJP, l'Abbé Colbert GOUDJINO.

L'atelier portait en son sein trois parties : une communication, un panel et des travaux en carrefour.

La communication avait pour thème : **« la problématique du dialogue entre les intérêts particuliers et le bien commun en contexte démocratique »**. Elle a été donnée par Monsieur Agapit MAFORIKAN, Rapporteur en charge du Secrétariat Permanent de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption. De cette communication, l'on peut retenir que l'antagonisme entre intérêts particuliers et le bien commun nécessite un dialogue constructif, un dialogue politique et social qui n'est pas ponctuel, mais qui est continu. Ce dialogue nécessite un climat de confiance, un pouvoir fort, c'est-à-dire, une jonction d'institution forte avec des hommes charismatiques. Nous devons chacun, en ce qui le concerne, être un acteur utile de ce dialogue.

Le panel quant à lui, était intitulé : **« Justice et paix au Bénin : Un rêve, un souhait ou une réalité ? »**. Devant se tenir entre le Père Directeur, un avocat et un acteur de la société civile, ce panel n'a pu tenir ses promesses qu'avec l'Abbé Colbert GOUDJINO, le Directeur de l'Institut, et Monsieur Agapit MAFORIKAN, le communicateur, sous la modération d'un journaliste de Canal 3 Bénin, Monsieur André DOSSA.

Au terme de ce panel nous pouvons retenir que la justice suppose le droit, elle nécessite que chacun reçoive ce que la loi lui permet. L'effectivité de cette justice requiert qu'il y ait égalité des droits et des devoirs des personnes sans distinctions. Notons que la paix n'est pas que l'absence de guerre et de conflits armés, ce n'est pas la domination de certains sur les autres. Elle implique deux niveaux. Un premier niveau : "la paix intérieure" autrement dit une quiétude avec soi-même face aux actes que nous posons. Un deuxième niveau qui suppose "une absence de situations conflictuelles dans la société", une absence de tension sociale.

Quant à la situation de notre pays, les panélistes ont convenu que le Bénin est dans une situation de paix relative, apparente et précaire, conséquence de la tension sociale qui règne dans le pays. Pour surmonter cet état de choses ils nous ont invités à créer un climat de confiance entre tous les béninois en commençant par nos lieux respectifs d'interventions.

La fin de ce panel a été marquée par des travaux en carrefour comme troisième partie de cet atelier. Les travaux étaient en six (6) groupes dont la société civile, les syndicalistes, les religieux et personnes travaillant dans le cadre de l'église, les cadres de l'administration publique, les entrepreneurs et enfin les libres penseurs. Ces différents groupes ont été invités à faire des propositions d'actions concrètes qu'ils pourraient mener dans leurs champs d'interventions respectifs pour plus de justice et de paix au cœur de la nation béninoise.

A l'issue de la remontée des groupes constitués, il se dégage les propositions suivantes :

### **1. Groupe des religieux, prêtres et ceux qui travaillent dans les structures d'Eglises**

- Poursuivre l'éducation et la formation.
- Les employés des structures de l'Eglise seront traités avec plus de justice (établissement de contrat de travail qui tienne compte du code de travail et amélioration des conditions de vie et de travail selon les normes béninoises en la matière).
- Avoir le courage d'affronter les problèmes de justice et de paix.
- Revenir à l'apprentissage du travail public.
- Assurer une présence de qualité auprès des gouvernants.
- Faire distinguer l'éducation catholique pour cesser d'être conformiste.
- Demander à l'Etat des subventions pour les structures d'éducatrices afin que l'éducation puisse atteindre un grand nombre d'enfants.
- Réinstaurer dans nos écoles, l'éducation de base.
- Etendre les formations vers les femmes et les jeunes filles dans les centres pour les éduquer au savoir vivre.
- Travailler avec les groupes de jeunes et d'enfants.
- En un mot, promouvoir la vulgarisation de la Doctrine Sociale de l'Eglise.

### **2. Groupe des organisations de la société civile**

- Arrêter de travailler toujours seul et construire des coalitions autour de thématiques majeures.
- Faire des plaidoyers pour faire bouger les situations fâcheuses, secteur par secteur.
- Contribuer à la sensibilisation des populations et à la vulgarisation des textes de la République.

### 3. Groupe des Syndicats

- Faire des propositions aux gouvernants pour qu'on arrive à « l'homme qu'il faut à la place qu'il faut » à la tête de nos sociétés.
- Plaider pour un traitement équitable des agents.
- Faire une meilleure formulation des revendications.
- Prioriser les négociations plus tôt que les grèves.
- Œuvrer pour une meilleure application des textes qui régissent l'administration béninoise.
- Maintenir la veille citoyenne.

### 4. Groupe des Chefs d'entreprise

- Veiller à une meilleure justice dans le recrutement du personnel dans leurs différentes structures (mode de recrutement bien clair mettant l'accent sur la compétence et non l'appartenance régionale, ethnique ou toute forme de discrimination).
- Veiller à une meilleure répartition des revenus de l'entreprise (meilleur traitement des employés : payer un juste salaire et à temps au personnel, payer de la sécurité sociale pour garantir la vieillesse de son personnel, souscription à une assurance maladie et accident à son personnel, diminuer les frustrations liées aux mérites).
- Veiller à une justice dans les déclarations d'impôts (fournir une bonne information à l'administration fiscale sur les chiffres d'affaire de son entreprise, réduire considérablement toute tentative de corruption à l'endroit des structures d'Etat, mettre tout le monde sur les mêmes pieds d'égalité pour les formalités d'entreprise).
- Installer un dialogue permanent au sein de l'entreprise pour régler les conflits entre employeurs et employés.
- Mettre de bonnes informations sur les produits et services sur le marché (ne pas profiter de l'ignorance du consommateur et client en mettant sur le marché des produits falsifiés avec des informations fausses sur les étiquettes)
- Recourir à une concurrence loyale en évitant d'écraser ses concurrents tout en se servant de son relationnel ou profiter de ses accointances avec un régime en place ou un système pour s'offrir tous les marchés malgré son incapacité de faire le travail.

### 5. Groupe des cadres de l'administration publique

Avant de faire leur proposition tendant vers une justice et une véritable paix au Bénin, les membres de ce groupe ont soulevés quelques problèmes auxquels est confrontée notre administration. De façon non exhaustive, nous pouvons citer :

- Mauvaise répartition de la richesse nationale.
- L'inadéquation entre la formation et les emplois d'Etat.
- L'accroissement du chômage des jeunes.
- Politisation à outrance de l'administration publique.
- Non-respect du principe de « l'homme qu'il faut à la place qu'il faut ».
- Régionalisme.
- Système de parrainage qui conduit à l'insubordination dans l'administration.

Au regard de ces maux qui minent l'appareil d'Etat, les résolutions prises sont:

- Anticiper les crises sociales.
- Rendre opérationnel les réformes pour une administration performante.
- Veiller à la bonne application de la gestion axée sur les résultats.
- Travailler à un meilleur fonctionnement des structures en charge du dialogue social.
- Faire des recommandations à l'endroit du Président de la République et de l'Assemblée Nationale sur des questions de justice et de paix.

## 6. Groupe des libres penseurs

- Œuvrer pour faire revenir la confiance mutuelle.
- Bien faire le travail propre à soi pour être un bon exemple partout où nous sommes.
- Reconnaître la valeur de l'autre et la valorisée quel que soit son rang social.
- Faire connaître nos pensées et nos opinions à travers les écrits.
- Chercher à connaître les lois et les faire connaître aux autres.
- Dénoncer les actions qui freinent la paix et la justice et encourager les bonnes actions.
- Veiller toujours à la transparence et à l'équité dans nos actions.

Après quelques réactions sur les engagements des groupes rapportés, la séance a pris fin avec les remerciements et la prière de clôture du Père Léandre YEMAJRO, Directeur Adjoint de l'IAJP/CO. Les résultats des travaux seront vulgarisés à tous les participants pour sa mise en exécution au niveau de chaque entité.

Fait à Cotonou, le 30 avril 2015

Jérôme TAHOUFOUN

Rapporteur de l'Atelier